

# Dossier d'enquête publique sur le prélèvement d'eau souterraine pour arrosage de piste de course et d'entraînement

## Notes prises le 9 mai 2011 par L Jean

REMARQUES DEPOSEES jusqu'au 9 mai

Remarques d'AP3F : **contre**

- Impact sur les sites humides
- Incompatible avec l'article 8 du PNR
- 600000m3/an == 83% de l'aquifère

Remarques de ACVEL : **contre et aussi contre F1**

- L'eau prélevée alimente le marais du Lys
- Il n'y a pas l'étude demandée par le Service des Eaux à savoir analyse multi-critères entre captage dans la nappe de craie et prélèvement dans l'Oise

Remarques de ASIE : **contre et aussi contre F1**

- On pompe l'eau des alluvions de surfaces donc problème pour l'environnement
- Impact sur 1 à x Kms
- Le marais du Lys est à 2km et non 4
- Et c'est une zone Natura 2000

Remarques de Philippe Marcovitch : **contre**

Remarques de Bernard Kempff : **contre**

- Contraire au PNR
- Problème par rapport aux zones humides
- Prélèvement dans l'Oise préférable

Remarques de Martine Mahaut : **contre**

- Contraire au PNR

Remarques d'Eric Drumont : **contre**

- La vraie raison est économique : pour ne pas changer le tuyau qui vient de l'Oise

Remarques de Lucienne Jean pour la liste Lamorlaye Autrement : **contre et contre F1**

Voir [texte déposé au dossier de l'enquête](#)

### INFORMATIONS GENERALES

- L'autorisation est nécessaire car le prélèvement total dépasse 200000m3/an
- On a 15 jours après la clôture pour donner l'avis du Conseil municipal
- Mme Merlin C-E présente mardi 10 de 16h à 17h30
- Possibilité de réunion publique et de prolonger la durée de l'enquête
- Il y a une politique de suppression du prélèvement au droit des eaux superficielles depuis 2005 qui a été mise en œuvre par France Galop depuis 2007 avec F1 et maintenant avec F2 et F3 : il s'agit de privilégier les eaux souterraines aux eaux de surface.

- Lettre du Service des Eaux et de la Pêche reçue le 17/1/11 par France Galop – contact : Raymond Patoux – [raymond.patoux@oise.gouv.fr](mailto:raymond.patoux@oise.gouv.fr) – 03 44 06 50 88 – elle note : incidence sur les milieux du fait de prélèvements correspondant à 83% du renouvellement de l'aquifère – signée Thibaut Richard

#### INFORMATIONS SUR LES SITES PARTICULIERS CONCERNES

- Marais du Lys – ZNIEFF type 1 N°220013844 – zone humide
- Massif forestier de Chantilly/Ermenonville – ZNIEFF type 1 N°220014323
- Zone Natura 2000 ZPS N° FR2212005 - Forêt picarde : Massif des 3 forêts et Bois du Roi - <http://natura2000.ecologie.gouv.fr/site/FR2212005.html> -SIG
- Domaine des Aigles : site classé N°60-22
- Vallée de la Nonette : site inscrit N° 60-29
- Domaine de Chantilly : site classé N°60-07

#### SITUATION et DESCRIPTION

- F1 au nord du Moulin au Bois a été foré en 2007 et mis en service en 2008 – 240m<sup>3</sup>/h – 200000m<sup>3</sup>/an en pointe et 100000 en moyenne
- F2 est au nord sur la route des Princes dans 45 m de craie – foré en 2010 - 60m<sup>3</sup>/h – rayon d'influence = 100m - on a versé 1tonne d'acide en 3h !!!
- F3 est entre le ru Saint Martin et la Thève dans 8m d'alluvions très perméables et 45m de craie – 300m<sup>3</sup>/h – rayon d'influence = 300m – foré en 2010
- F2 + F3 = 400000m<sup>3</sup>/an en pointe et 200000 en moyenne
- Bataille d'expert sur les aquifères perché-e-s ou pas / la nappe dans la craie
- Les essais de « longue durée » ont été faits sur 48h !
- L'arrosage est pratiqué 100 jours/an et en pointe 10 jours /an
- La nappe de craie est la même que celle des captages de Boran (à 6km) et de Précy (à 8km)
- Le prélèvement actuel est fait à Toutevoie dans un virage de l'Oise - il y a beaucoup de limon d'où encrassement du matériel - date de 1895 – il y a des fuites – il faut le remplacer sur 8km
- Le prélèvement dans l'Oise varie de 200000m<sup>3</sup>/an à 380000 entre 1980 et 2003 – consommations de France Galop en 1980 = 208175m<sup>3</sup> et en 2009 = 484292 m<sup>3</sup>
- Il y a beaucoup d'autres points de prélèvement privés : à surveiller...